

19 juin 2026

Comité exécutif

Séance extraordinaire du 19 juin 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 19 juin 2026 à 9 h en mode virtuel.

De plus, madame la conseillère Patricia Poissant et messieurs les conseillers Louis Boucher et Jérémie Meunier sont présents, siégeant sous la présidence de monsieur Éric Latour, le tout formant quorum.

Messieurs Daniel Dubois, directeur général, et Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

Mesdames les directrices adjointes Brigitte Cérat et Élyse Ménard ainsi que monsieur le conseiller Ian Langlois sont absents.

— — — —

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 9 h 01.

ORDRE DU JOUR

CE-E-20260619-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté comme il a été soumis et préadressé à tous les membres du comité exécutif en annexe à l'avis de convocation daté du 18 juin 2026 qui leur a été signifié dans les délais requis, en y apportant toutefois la modification suivante :

- Ajout de l'item 6.1 « Résolution d'appui à la démarche d'un groupe privé visant l'acquisition d'une franchise d'expansion de la « Ligue Frontier », ligue de baseball professionnel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

19 juin 2026

CE-E-20260619-6.1

Résolution d'appui à la démarche d'un groupe privé visant l'acquisition d'une franchise d'expansion de la « Ligue Frontier », ligue de baseball professionnel

CONSIDÉRANT la proposition d'un groupe privé visant l'acquisition d'une franchise d'expansion de la « Ligue Frontier », ligue de baseball professionnel, et son implantation à Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne dispose actuellement pas d'équipe de baseball professionnel sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renforcer son positionnement comme destination sportive, touristique et événementielle en Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'une équipe de baseball professionnel établie à Saint-Jean-sur-Richelieu pourrait générer des retombées économiques significatives pour les commerçants et les entreprises locales;

CONSIDÉRANT que la présence d'une telle équipe favoriserait le rayonnement de la Ville à l'échelle régionale et au-delà, tout en contribuant à la fierté et à la vitalité du milieu;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait avoir un effet structurant sur le développement du baseball amateur et des organismes sportifs locaux;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une équipe professionnelle pourrait permettre une optimisation et une mise en valeur accrue des infrastructures sportives municipales;

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie la démarche du groupe privé visant l'acquisition d'une franchise d'expansion de la « Ligue Frontier », ligue de baseball professionnel, et son implantation à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que le groupe promoteur transmette à la Ville un plan d'affaires complet démontrant notamment la viabilité financière du projet et son ancrage à long terme dans le milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CULTURE, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LOISIR

19 juin 2026

CE-E-20260619-9.1

Demande de subvention au « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air » du ministère de l'Éducation

CONSIDÉRANT le manque important de plateaux sportifs intérieurs pour la communauté sportive de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, notamment pour le baseball, mais sans s'y limiter;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un dôme sur le terrain du stade Richard-Lafontaine permettra à des centaines de citoyens de profiter d'une nouvelle infrastructure sportive d'octobre à mai;

CONSIDÉRANT que le stade Richard-Lafontaine est situé dans un secteur où une partie de la population est vulnérable et que les citoyens de ce secteur ont besoin de plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT que ce dôme deviendra un vaste plateau sportif pouvant accueillir plus de six (6) sports différents et que ces sports ont tous un besoin important en plateaux sportifs intérieurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt croissant de la population pour la pratique du basketball;

CONSIDÉRANT le manque important de terrains de basketball extérieurs en bon état dans la Ville, offrant des dimensions de jeu conformes aux normes et permettant de bonifier la qualité du jeu grâce à l'ajout de lignage adapté;

CONSIDÉRANT la croissance significative du basketball 3x3 et du nombre de citoyens souhaitant y participer;

CONSIDÉRANT que le terrain de basketball du parc de la Joie-de-Vivre est déjà très fréquenté, mais qu'il a réellement besoin d'un maintien d'actifs;

CONSIDÉRANT que cette subvention permettrait d'ajouter des équipements afin de rendre ce terrain de basketball plus accessible aux jeunes enfants et aux personnes en situation d'handicap;

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu autorise la présentation des deux (2) projets mentionnés en préambule au ministère de l'Éducation dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ».

19 juin 2026

Que la Ville s'engage, advenant l'octroi de la subvention, à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du Ministre.

Que la directrice du Service de la culture, du développement social et du loisir, ou son représentant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-E-20260619-20

Levée de la séance

Que la présente séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 9 h 25.

Président

Secrétaire